

CHILI

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte espagnol fait foi)

CHILI - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX			
<p>TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE</p>	<p>3) Les engagements de la présente liste s'appliquent exclusivement aux fournisseurs de services qui ont au Chili une présence commerciale constituée sous la forme d'un investissement étranger régi par les règles et les procédures légales en vigueur concernant les investissements étrangers directs. La présence commerciale visée par la présente liste est celle qui se concrétise exclusivement par un investissement étranger dont le financement est assuré par des capitaux extérieurs.</p> <p>L'autorisation de fournir des services par l'entremise d'une présence commerciale peut s'appuyer sur les critères ci-après:</p> <p>a) L'effet de la présence commerciale sur l'activité économique, notamment sur l'emploi, sur l'utilisation de pièces, composants et services produits au Chili, et sur l'exportation de services;</p>	<p>3) Les investisseurs étrangers peuvent exporter leurs capitaux au terme de trois années d'investissement.</p> <p>L'acquisition de biens-fonds et la réalisation d'autres actes juridiques dans les zones frontières doivent se conformer aux règles du droit en la matière, non consolidé aux fins de la présente liste. Par définition, les zones frontières sont les terres situées jusqu'à une distance de 10 km de la frontière ou de 5 km du littoral ou de la province d'Arica.</p> <p>Pour ce qui concerne les services professionnels, 85 pour cent au moins des travailleurs engagés par un fournisseur de services établi dans le pays doivent avoir la nationalité chilienne.</p> <p>En ce qui concerne tous les autres services inclus dans la liste, 85 pour cent au moins</p>	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>b) L'effet de la présence commerciale sur la productivité, le rendement industriel, le progrès technologique et la création de nouveaux produits au Chili;</p> <p>c) L'effet de la présence commerciale sur la concurrence à l'intérieur du secteur considéré ou d'autres secteurs, sur la protection des consommateurs et sur le bon fonctionnement, la cohésion et la stabilité du marché, enfin sur les intérêts nationaux;</p> <p>d) La contribution de la présence commerciale à l'accès du Chili aux marchés mondiaux.</p> <p>La présente liste s'applique uniquement aux présences commerciales ci-après d'investisseurs étrangers: sociétés anonymes ouvertes ou fermées, sociétés à responsabilité limitée et succursales (qui, selon la législation chilienne, équivalent à des agences de sociétés anonymes).</p>	<p>des travailleurs engagés par un fournisseur de services établi dans le pays doivent avoir la nationalité chilienne, sauf s'il s'agit d'entreprises de moins de 15 salariés.</p>	

CHILI (suite)

Secteur ou sous-secteur	1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>4) Non consolidé, sauf pour le transfert de personnes physiques à l'intérieur d'une entreprise étrangère établie au Chili conformément aux dispositions prescrites sous 3) concernant la présence commerciale, s'agissant de personnel de haut niveau ou spécialisé, déjà employé par la même entreprise, durant au moins les deux années précédant immédiatement la date de dépôt de la demande d'entrée dans le pays, aux activités de même type dans la maison-mère dans le pays d'origine. Dans tous les cas, les personnes physiques étrangères ne pourront représenter que jusqu'à 15 pour cent de l'effectif total employé au Chili, conformément aux prescriptions énoncées sous 3) concernant la présence commerciale.</p> <p>Dans la catégorie des personnels de haut niveau ou spécialisés n'entrent pas les membres du conseil d'administration (directoire) d'une société établie au Chili.</p> <p>Pour ce qui concerne tous les effets de droit, le personnel de haut niveau et spécialisé devra établir son domicile ou sa résidence au Chili.</p>	<p>4) Non consolidé sauf pour ce qui concerne les personnes physiques visées sous "Accès au marché"</p>		

CHILI (suite)

Modés de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>On entend par personnel de haut niveau les directeurs placés sous la tutelle directe du conseil d'administration de l'entreprise établie au Chili et qui, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - dirigent l'établissement, ou un département ou une subdivision de cet établissement; - supervisent et contrôlent le travail d'autres personnels d'encadrement, professionnels ou administratifs; - ont personnellement pouvoir d'engager et de licencier des salariés et de recommander l'engagement, le licenciement ou d'autres mesures concernant le personnel. <p>Par personnel spécialisé, on entend les personnes hautement qualifiées qui sont indispensables pour la prestation des services en raison de leurs compétences professionnelles ou bien:</p> <ul style="list-style-type: none"> - sont titulaires de certificats d'aptitude à un travail ou activité déterminé qui appelle des connaissances techniques particulières; 		

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<ul style="list-style-type: none"> - disposent de connaissances indispensables pour la prestation, des services, ou concernant le matériel de recherche, les techniques ou la gestion de l'établissement; et - si ce personnel spécialisé n'existe pas au Chili. <p>L'autorisation d'entrée des fournisseurs de services revêt un caractère temporaire pour une durée de deux ans qui peut être prolongée de deux ans supplémentaires. Le personnel entré sur le territoire en vertu de ces engagements reste assujéti aux dispositions en vigueur de la législation du travail et de la sécurité sociale.</p>		

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
<p>SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES</p> <p>Services professionnels</p> <p>Services juridiques internationaux¹</p> <p>Conseils en matière de droit international public et de droit commercial international exclusivement (86190)</p>	<p>Sans préjudice des dispositions de la partie I (Engagements horizontaux), les fournisseurs de services professionnels inclus dans la présente liste peuvent faire l'objet d'un contrôle de la part des autorités responsables et devront alors donner la preuve qu'ils remplissent les conditions voulues pour exercer de façon compétente dans ce secteur.</p>		

1 S'agissant exclusivement de questions de droit international public. Si la fourniture de conseils implique une représentation devant des tribunaux ou des organes administratifs chiliens, cette représentation devra être confiée à un avocat habilité à exercer dans le pays et qui doit obligatoirement en avoir la nationalité. La même condition doit être remplie s'il y a lieu de produire un document ou d'accomplir une formalité qui doivent être exécutés par un professionnel agréé au Chili. La fourniture de conseils ne donne pas le droit d'utiliser le titre d'avoué et ne s'étend donc pas à la représentation dans les affaires de contentieux ou autres.

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Comptabilité et audit' Audit financier (86211)	<p>Si la fourniture d'un conseil effectuée par un professionnel implique la représentation ou des démarches formelles devant des tribunaux ou organes administratifs chiliens, ces démarches devront être effectuées par un professionnel habilité à exercer dans le pays.</p> <p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

1 La présentation d'états financiers doit être assurée par un professionnel habilité à exercer dans le pays.

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Expertise comptable (86212)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
Services d'architecture			
Services de conseils et d'établissement d'avant-projets d'architecture (86711)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
Etablissement de plans d'architecture (86712)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services d'ingénierie</p> <p>Services d'établissement de plans techniques pour les procédés et la production industriels (86725)</p> <p>Services d'établissement de plans techniques d'ouvrages sanitaires (86726)</p> <p>Services d'établissement de plans techniques pour l'industrie mécanique (86726)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services d'établissement de plans techniques pour l'industrie électrique (86726)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Services d'établissement de plans techniques pour l'industrie chimique et l'exploitation des procédés (86726)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Services d'établissement de plans techniques concernant l'environnement (86726)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

CHILI (suite)

Modés de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES DE CONSEIL EN GESTION</p> <p>Consultations en matière de gestion générale (86501)</p> <p>Consultations en matière de gestion financière (86502)</p> <p>Consultations en matière de gestion de la commercialisation (86503)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p>	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Consultations en matière de gestion de la production (86505)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>Consultations en matière de gestion des ressources humaines (86505)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES DE CREDIT-BAIL (SANS OPERATEURS)</p> <p>Location simple ou en crédit-bail de véhicules automobiles (sans chauffeur) (83101)</p> <p>Location simple ou en crédit-bail d'aéronefs (sans équipage) (83104)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Réserve aux personnes morales établies au Chili en sociétés anonymes ouvertes</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Réserve aux personnes morales établies au Chili en sociétés anonymes ouvertes</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel agricoles (sans opérateurs) (83106)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Réserve aux personnes morales établies au Chili en sociétés anonymes ouvertes 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Location simple ou en crédit-bail de machines et de matériel de construction (sans opérateurs) (83107)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Réserve aux personnes morales établies au Chili en sociétés anonymes ouvertes 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES DE COMMUNICATIONS</p> <p>Services de télécommunications</p>	<p>La prestation de services privés qui ont pour objet de satisfaire aux besoins particuliers en matière de télécommunications d'entreprises, organismes ou personnes par entente préalable, ne donne pas accès au trafic à destination ou en provenance des usagers des réseaux publics de télécommunications.</p>		
<p>Services à valeur ajoutée</p>	<p>1) Néant</p>	<p>1) Néant</p>	
<p>Extraction d'informations en direct</p>	<p>Subordonné à un contrat de correspondance avec un concessionnaire de services internationaux</p>		
<p>Courrier électronique</p>	<p>2) Non consolidé</p>	<p>2) Non consolidé</p>	
<p>Télécopie</p>	<p>3) Subordonné à l'obtention d'un permis. Contrat avec un concessionnaire du service public. Autorisation de service complémentaire du Sous-Secrétariat aux télécommunications.</p>	<p>3) Néant</p>	
<p>Traitement de données</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>CIRCUITS PRIVÉS LOUÉS</p> <p>Service téléphonique</p> <p>Transmission de données</p> <p>Courrier électronique</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Subordonné à la concession d'un service limité</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>SERVICES FINANCIERS</p>	<p>3) En sus des engagements horizontaux qui concernent l'ensemble des secteurs, le fournisseur de services financiers qui intervient par l'entremise d'une présence commerciale pourra être soumis à l'examen des besoins économiques. Cela veut dire qu'il devra, pour entreprendre, suspendre ou cesser ses opérations, obtenir l'autorisation préalable de l'inspection générale des banques et établissements financiers dans le cas des services bancaires, ou de l'inspection générale des valeurs mobilières et assurances dans le cas des services les concernant.</p>		

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>L'autorisation de fournir des services financiers par l'entremise d'une présence commerciale sera accordée dans la mesure où le postulant garantit le fonctionnement, l'intégrité et la stabilité du marché, se conforme aux conditions prescrites par la loi et sert l'intérêt national.</p> <p>Il est envisagé une segmentation partielle du secteur des services financiers au Chili. C'est-à-dire que les organismes, nationaux ou étrangers, autorisés à agir en qualité de banques ne pourront intervenir directement dans la négociation d'assurances ou de valeurs mobilières, et vice versa.</p> <p>Cependant, les banques nationales ou étrangères qui travaillent au Chili pourront, sous réserve de l'autorisation préalable de l'Inspection générale des banques et établissements financiers, créer des filiales à capitaux propres pour fournir des services financiers complémentaires.</p>		

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
a) Services bancaires	<p>Les établissements bancaires étrangers devront être des sociétés légalement constituées dans leur pays d'origine, acquérir la personnalité juridique au Chili et y constituer le capital imposé par la loi. Les établissements bancaires pourront exclusivement agir en qualité:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) de sociétés anonymes ouvertes, ou ii) de succursales. <p>Aucune personne physique ou morale, nationale ou étrangère, ne peut acquérir directement ni par l'entremise de tiers des actions d'une banque qui, seules ou additionnées à celles qu'elle possède déjà, représenteraient plus de 10 pour cent du capital de cette banque, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'Inspection générale des banques et établissements financiers. De même, les associés ou actionnaires d'un établissement financier ne pourront céder un pourcentage de droits ou d'actions de leur société qui dépasserait 10 pour cent sans l'autorisation préalable de l'Inspection générale.</p>	<p>Les banques non constituées en sociétés chiliennes (succursales) devront acquitter comme impôt minimum sur le revenu 2,6 pour mille du total de leurs dépôts. Le montant moyen des dépôts sera déterminé par l'Inspection générale des banques et établissements financiers en fonction des états que doivent lui présenter les banques ayant le statut de succursales.</p>	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de dépôts (81115-81119) ¹	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
Acquisition de titres offerts au public (8132) ²	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

1 Exclusion: comptes courants bancaires, dépôts à vue, dépôts à terme, dépôts d'épargne, contrats de rachat d'instruments financiers, dépôts pour l'émission de certificats de garantie bancaire.

2 Exclusion: achat de bons et de lettres de crédit.

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Octroi de crédits (8113) ¹	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant² 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
Emission de cartes de crédit	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant³ 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

- 1 Exclusivement: prêts personnels, escompte ou acquisition de lettres de change et billets à ordre, prêts sur lettres de crédit, créances hypothécaires endossables, acquisition d'instruments financiers sous convention de revente, crédit pour l'émission de certificats de garantie bancaire ou autres types de financement, aval et cautionnement d'obligations de tiers, émission et négociation de lettres de crédit pour l'importation ou l'exportation, émission et confirmation de lettres de crédit (stand-by).
- 2 Limité aux crédits de trésorerie, au financement des importations ou exportations, à la confirmation des lettres de crédit, aux avances et aux découverts en comptes courants. Ces services ne peuvent être concédés aux banques agréées qu'avec l'autorisation préalable de la Banque centrale du Chili. Pour les autres services d'octroi de crédits, non consolidé.
- 3 Limité aux cartes de crédit émises à l'extérieur et en circulation au Chili moyennant convention préalable avec une banque ou un opérateur établi au Chili.

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de cartes de crédit	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Fourniture et communication d'informations financières et traitement de données financières (8131)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Services de conseils financiers et autres services financiers auxiliaires (8131) (Services administratifs liés à la gestion des services bancaires inclus dans la présente liste, exclusivement)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Leasing financier (81112)</p>	<p>La prestation des services de conseils financiers et d'autres services financiers auxiliaires (8131) sont considérés au Chili comme des services complémentaires de ceux que peuvent prêter les banques établies. En conséquence, les banques, nationales ou étrangères, doivent constituer des filiales à capital propre pour pouvoir fournir ces services et doivent obtenir l'autorisation à cet effet de l'Inspection générale des banques et établissements financiers.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" <p>Seules les banques, nationales ou étrangères, établies au Chili peuvent fournir des services de leasing financier. Pour cela, elles doivent constituer des personnes morales différentes (filiales) à capital propre et gestion distincte, avec l'autorisation préalable de l'Inspection générale des banques et établissements financiers. Ces sociétés peuvent offrir des</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>b) Services d'assurance et de réassurance</p>	<p>contrats de leasing sur des biens acquis à la demande du client, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas acquérir en propre des biens pour les conserver en stock et les proposer en location. Ces filiales ne peuvent fournir que les services expressément autorisés par l'Inspection générale des banques et établissements financiers. Les services de leasing financier sont considérés comme des services bancaires complémentaires et, en conséquence, l'Inspection générale des banques et établissements financiers a la faculté d'élargir ou de limiter l'exploitation des services de leasing financier offerts par ces filiales.</p> <p>Ces services ne peuvent être fournis que par des sociétés anonymes d'assurance et de réassurance constituées au Chili et qui ont pour objet exclusif cette fonction. La constitution des sociétés anonymes d'assurance et de réassurance doit se conformer aux dispositions de la loi sur les sociétés anonymes.</p> <p>La réassurance des contrats conclus au Chili sera réalisée par les organismes d'assurance et de réassurance avec des compagnies d'assurance et de réassurance autorisées à travailler au Chili.</p>		

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Seuls sont autorisés à pratiquer la réassurance:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les assureurs établis dans le pays et les sociétés anonymes qui ont pour but exclusif de pratiquer la réassurance de l'un des deux groupes signalés plus haut, sous réserve de l'autorisation de l'inspection générale des valeurs mobilières et assurances, et 2. les compagnies étrangères de réassurance inscrites au registre des réassureurs étrangers tenu par l'inspection générale des valeurs mobilières et assurances. <p>De plus, les organismes d'assurance et de réassurance pourront eux aussi se réassurer en faisant appel à des intermédiaires ou courtiers inscrits au registre des courtiers de réassurance tenu par l'inspection générale.</p> <p>La négociation des assurances est partagée au Chili entre deux groupes d'entreprises: le premier groupe réunit les compagnies qui assurent les risques de perte et d'endommagement des objets ou du patrimoine.</p>		

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans le deuxième groupe entrent celles qui couvrent les risques des personnes ou qui garantissent le paiement à l'assuré ou à ses bénéficiaires, durant un certain temps ou à l'expiration d'un certain délai, le versement d'un capital, d'un montant forfaitaire ou d'une rente. Aucune compagnie d'assurances ne peut couvrir les risques des deux catégories.</p> <p>Les compagnies d'assurances du crédit, bien qu'elles entrent dans le premier groupe, doivent se constituer en sociétés anonymes qui ont pour objet exclusif de couvrir le risque du crédit, c'est-à-dire la perte ou l'endommagement du patrimoine de l'assuré résultant du non-règlement d'une obligation en argent ou d'un crédit en argent et elles peuvent en outre couvrir les risques de garantie et de loyauté.</p> <p>La liste chilienne concernant les assurances ne s'étend pas aux assurances liées à la sécurité sociale.</p>		

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Souscription directe d'assurances sur la vie (non compris les assurances liées à la sécurité sociale) (81211)</p>	<p>Les assurances peuvent être contractées directement ou par l'intermédiaire de courtiers en assurances qui, pour exercer leur activité, doivent être inscrits au registre tenu à cet effet par l'Inspection générale et répondre aux conditions de caractère "prudentiel" fixées par la loi.</p> <p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant</p>	
<p>Proposition directe d'assurances générales (8129)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

CHILI (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontalière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Proposition directe d'assurances générales Assurance du crédit (81296)</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>Réassurance (81299)</p>	<p>1) Les compagnies étrangères de réassurance doivent se faire inscrire au registre des réassureurs étrangers tenu par l'Inspection générale des valeurs mobilières et assurances et respecter les conditions imposées par cet organisme. 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Les primes acquittées à ce titre sont assujetties à un impôt de 6 pour cent. 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Courtiers en réassurance (Intermédiation en réassurance) (8140)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Non consolidé 3) Les courtiers en réassurance doivent se faire inscrire au registre des courtiers en réassurance tenu par l'Inspection générale des valeurs mobilières et assurances et respecter les conditions fixées par cet organisme. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
Courtiers en assurance (8140)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Obligation de s'inscrire au registre de l'Inspection générale des valeurs mobilières et assurances et de respecter les conditions fixées par cet organisme. Accès réservé aux personnes morales légalement constituées au Chili à cet effet particulier. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>c) Services liés aux marchés des valeurs mobilières</p>	<p>L'intermédiation en matière de valeurs mobilières offertes au public peut être pratiquée par des personnes physiques ou morales constituées exclusivement en firmes de courtage, qui peuvent intervenir en qualité de membres d'une bourse des valeurs (courtiers en bourse) ou hors bourse (courtiers en valeurs). Cependant, l'intermédiation en matière d'actions ou de valeurs qui en sont dérivées (options préférentielles) en bourse ne peut être le fait que des courtiers en bourse. Les autres valeurs peuvent être négociées par des courtiers en bourse ou des courtiers en valeurs mobilières enregistrés auprès de l'Inspection générale des valeurs mobilières et assurances, ou bien par les banques et sociétés financières conformément aux pouvoirs que leur confère la loi.</p> <p>La gestion des portefeuilles financiers a pour objet la diversification des investissements, en qualité de mandataire de tierces personnes, entre plusieurs instruments financiers.</p> <p>La liste chilienne concernant les valeurs mobilières ne s'étend pas à la gestion des fonds patrimoniaux (caisses mutuelles, fonds d'investissement, fonds d'investissement de capitaux étrangers et caisses de pensions).</p>		

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les services d'évaluation des risques liés aux valeurs mobilières offertes au public sont assurés par des entreprises inscrites à ce titre au registre des firmes d'évaluation des risques de l'Inspection générale des valeurs mobilières et assurances, qui doivent être constituées en sociétés de personnes conformément à la loi, sous la tutelle de cette Inspection générale. D'autre part, la tutelle des entreprises d'évaluation des risques liés aux valeurs mobilières émises par les banques ou sociétés financières relève de l'Inspection générale des banques et établissements financiers.</p> <p>La garde des valeurs mobilières consiste à garder matériellement les titres ou valeurs mobilières des clients, et peut être assurée par les intermédiaires en valeurs mobilières (activité complémentaire) ou par des particuliers. La liste chilienne concernant les valeurs mobilières ne s'étend pas aux services offerts par les firmes qui assurent concurrentement la garde, la compensation et la liquidation des valeurs mobilières (dépositaires de titres).</p>		

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Intermédiation en matière de valeurs offertes au public, à l'exception des actions (81321) ¹	<p>Les services de consultations financières comprennent les activités qui ont pour but de donner des conseils financiers concernant les diverses possibilités de financement, l'évaluation des projets, la présentation de possibilités diverses d'investissement, la proposition de stratégies de rééchelonnement du remboursement des dettes, entre autres.</p> <p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant² 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
Intermédiation en matière d'actions des sociétés anonymes (81321)	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé</p>	

1 Est exclue l'intermédiation en matière d'actions.

2 Ces intermédiaires ne peuvent qu'acheter et vendre des valeurs mobilières, mais peuvent également exercer les activités complémentaires autorisées par l'Inspection générale.

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Gestion de portefeuilles financiers (81323)</p> <p>La gestion de portefeuilles financiers a pour objet la diversification, pour le compte de tierces personnes, des investissements en plusieurs instruments (en est exclue la gestion des mutuelles, des fonds d'investissement de capitaux étrangers, des fonds d'investissement et des caisses de pensions).</p>	<p>3) Néant¹</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant²</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

1 Ces intermédiaires doivent limiter leurs interventions à l'achat et à la vente de valeurs mobilières mais peuvent également exercer des activités complémentaires avec l'autorisation de l'Inspection générale. De plus, pour exercer, ils doivent acquérir une action de la bourse des valeurs où ils exerceront leurs activités de courtage et, en outre, ils doivent être agréés comme membres de cette bourse.

2 Les gestionnaires de portefeuilles financiers ont la qualité d'intermédiaires en valeurs mobilières et doivent se conformer aux prescriptions et conditions applicables à leur fonction principale (c'est-à-dire celle de courtier en bourse ou d'agent de change). En leur lieu et place, d'autres personnes morales pourront exercer la même activité à condition de détenir un mandat général d'intervention pour le compte de tiers.

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Évaluation des risques liés aux titres et valeurs mobilières (81339)¹</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Les firmes d'évaluation des risques doivent avoir comme but exclusif l'évaluation des titres offerts au public mais peuvent exercer en outre des activités complémentaires autorisées par l'Inspection générale. En outre, elles doivent être constituées en sociétés de personnes et inscrites au Registre des firmes d'évaluation des risques, tenu par l'Inspection générale des valeurs mobilières et assurances. Parmi les conditions particulières à remplir figurent les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le capital de la société doit appartenir au moins à raison de 60 pour cent aux principaux associés; 	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p>	

1 Il s'agit exclusivement d'évaluer les risques liés aux titres offerts au public ou d'émettre un avis les concernant.

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Garde de titres (81319) A l'exclusion des services offerts par les firmes qui assurent concurrentement la garde, la compensation et la liquidation des valeurs mobilières (dépositaires de titres)</p>	<p>- le conseil d'évaluation des risques doit être composé de professionnels diplômés de l'université ou titulaires d'études supérieures équivalentes, d'un passé commercial irréprochable et dont la majorité ait une expérience professionnelle d'au moins trois ans de l'économie et des finances.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant¹</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

1 Les gestionnaires de portefeuilles financiers ont la qualité d'intermédiaires en valeurs mobilières et doivent se conformer aux prescriptions et conditions applicables à leur fonction principale (c'est-à-dire celle de courtier en bourse ou d'agent de change).

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de consultations financières (81332)</p> <p>Les services de consultations financières sont uniquement les services liés au marché des valeurs mobilières qui sont inclus dans cette liste.</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Intermédiaires sur le marché des valeurs, filiales bancaires et autres personnes physiques ou morales¹</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>Warrants</p>	<p>1) Non consolidé*</p>	<p>1) Non consolidé*</p>	
<p>Services de stockage de marchandises avec émission d'un certificat de dépôt et d'un bon d'enlèvement</p>	<p>2) Non consolidé</p> <p>3) Réserve aux personnes physiques ou morales légalement constituées au Chili qui ont comme but exclusif la prestation de services de warrants</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

1 Les gestionnaires de portefeuilles financiers ont la qualité d'intermédiaires en valeurs mobilières et doivent se conformer aux prescriptions et conditions applicables à leur fonction principale (c'est-à-dire celle de courtier en bourse ou d'agent de change). A défaut, cette activité est subordonnée à la constitution en personne morale.

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES</p> <p>Hôtellerie et restauration</p> <p>Hébergement en hôtel (64110)</p> <p>Hébergement en motel (64120)</p>	<p>L'achat de devises par des ressortissants qui souhaitent acheter des services de tourisme selon le mode de fourniture 2) doivent se conformer aux règlements bancaires édictés par le Conseil de la Banque centrale du Chili dans l'exercice de ses pouvoirs constitutionnels.</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Résidences (64193)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Services de camping (64195)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Services de repas dans les restaurants traditionnels (64210)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Restaurants libre-service (64220)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Services de traiteur (64230)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Vente de boissons sans spectacle (64310)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Vente de boissons avec spectacle (64320)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Services d'agences de voyages et d'organisation de voyages collectifs	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Agences de voyages et organisateurs touristiques (74710)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de guides touristiques (74720)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS AERIENS			
1. Ouverture de bureaux	1) Non consolidé* 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
2. Emission et vente de titres de voyage et de lettres de transport aérien	1) Non consolidé* 2) Non consolidé 3) Néant	1) Non consolidé* 2) Non consolidé 3) Néant	

CHILI (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
3. Systèmes informatisés de réservation	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
4. Utilisation au sol de matériel de manutention	1) Non consolidé* 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
5. Maintenance des aéronefs	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	